

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 6 février 2020
Rapporteur :
Monsieur Jean-René CORNIC**

N° 4

**Fonds de concours pour les opérations d'aménagement des centres bourgs des
communes de moins de 2000 habitants
Attribution du fonds de concours pour l'aménagement du parking du Gorrequer de
Locronan**

Dans le cadre du projet de pacte fiscal et financier adopté par Quimper Bretagne Occidentale le 18 octobre 2018, le conseil communautaire a décidé la mise en place d'un fonds de concours pour les communes de moins de 2000 habitants visant à accompagner le financement des opérations d'aménagement des centres-bourgs, doté d'un crédit budgétaire de 100 000 euros par an.

La commune de Locronan présente un projet d'aménagement de son parking du Gorrequer et sollicite l'application de ce fonds de concours.

* * *

La commune de Locronan présente un projet d'aménagement du parking du Gorrequer à l'entrée de son centre-bourg, parking de 500 places dont l'aménagement est une nécessité au regard des enjeux liés à la sécurité, à l'optimisation de la gestion des flux de voiture et à leur stationnement durant les grands moments d'affluence et notamment lors des « Illuminations » de fin d'année.

Le projet présenté est détaillé en annexe jointe à la présente délibération.

Il est demandé un fonds de concours de 17 925 € pour ce projet.

Le projet présenté répond aux conditions et critères d'éligibilité au fonds de concours :

- projet en investissement ;
- apport financier communal égal ou supérieur au fonds de concours ;
- le projet est bien situé au sein du périmètre aggloméré du bourg.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 14/02/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/02/2020 (accusé de réception du 13/02/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

En ce sens, les projets ci-dessus présentés répondent bien à au moins 2 des enjeux définis et concerne au moins 2 thèmes :

Thème 1 : Patrimoine communal paysager

- Restauration et mise en valeur du patrimoine communal paysager et/ou équipement structurant en vue de construire ou renforcer l'identité de la commune.

Thème 2 :

- Dispositifs de sécurité notamment routiers dans le centre-bourg.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer à la commune de Locronan, pour la réalisation de l'aménagement du parking du Gorrequer, un fonds de concours d'un montant de 17 925 € conformément à la première tranche de répartition telle que convenue entre les communes concernées par ce fonds.